



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURNAC

N° 2023-07

**Séance du
6 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil municipal de la commune de BURNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :
31 janvier 2023

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 12

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. GAUBERT, DELOTTE, MME BARATAUD, M. LAGRANDE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

Excusés :

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pouvoir à Bernard LAGRANDE
Mme Sandrine VAL donne pouvoir à Agnès LASCAUX
Mme Nathalie FLUHR-DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL
MM. MARGARIDO Bernard et Antoine-Serge CORREIA

Absents :

Secrétaire de séance : Fabien DELOTTE

PARKING SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTION

Annule et remplace la délibération n°2023-06

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
- La loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,

Des places supplémentaires de parking autour de la salle des fêtes sont indispensables pour la sécurité et le confort des usagers. Une étude sur un parking végétalisé et perméable a été réalisée.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 76 500€ HT.

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'octroi de subventions du Conseil départemental et de l'Etat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** pour 2023 le programme de travaux d'agrandissement du parking de la salle des fêtes pour un montant estimé à 76 500.00€ hors taxes, sachant que ce montant sera ajusté en fonction du coût des matériaux et de la quantité réelle utilisée,
- **Sollicite** pour ce faire, une aide auprès du Conseil départemental et de l'État,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL